

**Dans le cadre du programme « Artiste Rencontre Territoire »
résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle,**

la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,

en partenariat avec

l'association Pollen,

la délégation régionale académique pour l'éducation artistique et culturelle,

et en lien avec

le conseil départemental du Pas-de-Calais,

la communauté de communes de Desvres-Samer,

et la communauté de communes du Pays de Lumbres ,

lancent un

APPEL À CANDIDATURES

**en direction des collectifs d'artistes de toute discipline artistique
dont la recherche et la production sont traversées par les questions de**

liens social et de convivialité

pour une résidence-mission d'une durée de 3 mois

Pourquoi candidater ?

Pour confronter sa démarche de création artistique à de nouveaux publics, de nouveaux lieux, de nouveaux thèmes et ainsi nourrir son œuvre d'une diversité d'expériences et de regards singuliers,
Pour vivre une expérience unique de rencontre et dialogue avec les habitants et en particulier les jeunes de 0 à 25 ans et leurs familles,
Pour interroger les notions de liens social et de convivialité.

Quand ?

Date limite de candidature : 22 mai à 12h

Entretiens avec les collectifs d'artistes présélectionnés : mi-juin 2026

Annonce du nom du collectif d'artistes lauréat : fin juin 2026

Semaine d'immersion : semaine du 05 au 09 octobre 2026

Résidence : 3 mois à répartir entre le 2 novembre 2026 et le 19 février 2027

Où se déroulera la résidence ?

Elle se déroulera dans le département du Pas-de-Calais, sur les territoires des communautés de communes de Desvres-Samer et du Pays de Lumbres. Toutes deux font partie du périmètre du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Quelle rémunération ?

L'enveloppe dédiée à la rétribution du collectif artistique est de 24 000 € HT.

Que mettre dans le dossier de candidature ?

Un seul document PDF comprenant :

- note d'intention (2 pages maximum)
- *curriculum vitae* des artistes intervenants dans la résidence
- dossier artistique (15 pages maximum)
- fiche récapitulative complétée

Qui ?

Un collectif d'artistes français ou étrangers, de tous les domaines d'expression dont la recherche et la production, inscrites dans le champ de la création contemporaine, sont traversées par les questions de lien social et de convivialité...

Peut-être vous... [***Cela vous intéresse ? La suite de ce document vous en dit plus...***](#)

Table des matières

Présentation	4
1) Les territoire d'actions et les partenaires locaux	5
a) Les territoires d'action	5
Communauté de communes de Desvres-Samer	5
Communauté de Communes du Pays de Lumbres	7
b) Les labellisations et partenaires locaux	8
Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale	8
2) À propos du présent appel à candidatures	9
a) Cadre de la résidence-mission	9
b) Calendrier de la résidence-mission.....	10
c) Conditions financières et modalités contractuelles	11
d) Participation financière des frais annexes.....	12
e) Accompagnement	13
f) Transition écologique	13
g) Acte de la candidature	14
FICHE SYNTHÉTIQUE DE CANDIDATURE (1 page maximum).....	15

Présentation

En cohérence avec la stratégie régionale en faveur de l'action culturelle et de l'éducation artistique et culturelle et dans une optique de généralisation, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Hauts-de-France, en partenariat avec l'association Pollen et la délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC), et en lien avec les conseils départementaux du Pas-de-Calais et de la Somme initie, à compter de l'année scolaire 2025-2026, le déploiement à titre expérimental de quatre résidences-mission d'artistes. Celles-ci seront implantées à l'échelle de cinq intercommunalités situées dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme.

Ces résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle seront menées en faveur de toute la population avec un intérêt tout particulier pour les enfants, les jeunes, les jeunes adultes habitants, étudiants, en formation, travaillant ou pratiquant leurs loisirs à l'échelle des périmètres territoriaux concernés. L'équipe artistique sélectionnée dans ce cadre sera présente sur le territoire pour une durée de 3 mois consécutifs afin de donner à voir, à comprendre et à vivre les processus de création qu'elle met en œuvre. Pour cela, une grande diversité de propositions artistiques sera co-élaborée en lien avec les équipes volontaires d'enseignants, d'animateurs, de médiateurs, professionnels du territoire en faveur de ces jeunes publics.

Mission confiée à l'association Pollen

Pollen est une structure d'ingénierie culturelle située dans les Hauts-de-France. Elle accompagne les acteurs de territoire (institutions, associations ou collectivités territoriales) dans la réflexion, l'élaboration et la conduite de projets pour toucher les populations les moins sensibilisées aux pratiques artistiques et culturelles.

Depuis sept ans, Pollen développe et coordonne, en partenariat avec la DRAC et la DRAEAC Hauts-de-France, le programme de résidences-mission "Arts de rencontre". En complémentarité de l'existant, le programme privilégie des implantations de résidences en établissements scolaires sur des territoires non concernés par des conventionnements d'éducation artistique avec l'Etat et/ou éloignés des structures culturelles.

Dans une volonté d'accentuer la généralisation de l'éducation artistique et culturelle et d'encourager l'engagement des territoires non encore couverts par des contrats territoriaux d'EAC, la DRAC a souhaité en lien avec ses partenaires faire évoluer ce partenariat en confiant à Pollen le déploiement et la coordination de quatre résidences-mission s'inscrivant le programme « artiste rencontre territoire » (ART).

1) Les territoire d'actions et les partenaires locaux

a) Les territoires d'action

Communauté de communes de Desvres-Samer (CCDS)



La communauté de communes de Desvres-Samer (CCDS) est située au cœur du Boulonnais, à une trentaine de km du Tunnel sous la Manche, à environ deux heures des côtes anglaises et à 150 km de la Belgique. Elle est composée de 31 communes rurales structurées autour de deux bourgs centres, Desvres et Samer, et compte près de 23 000 habitants.

S'étendant sur 245 km², ce territoire vallonné situé à proximité immédiate du littoral se caractérise par un cadre naturel riche et diversifié. Il est composé de nombreux villages, de terres agricoles étendues et d'un bocage caractéristique qui structure les paysages. Malgré son caractère rural, la CCDS profite d'une situation géographique avantageuse, à moins de trente minutes de pôles urbains tels que Boulogne-sur-Mer, Calais ou encore Saint-Omer. Cette proximité permet un accès facilité à l'offre de services, aux équipements structurants et à l'emploi tout en offrant un cadre de vie calme et accessible.

Elle joue un rôle clé en coordonnant les politiques locales entre ses communes, en favorisant l'attractivité du territoire (économique, social et touristique) et en améliorant la qualité de vie des habitants à travers des projets transversaux (mobilité, environnement, services publics...).

Le territoire est également marqué par une identité façonnée à la fois par son patrimoine naturel et ses savoir-faire. La nature y occupe une place centrale, avec de nombreux itinéraires de randonnées pédestres, cyclables ou équestres, ainsi qu'une tradition liée au cheval boulonnais. Cette identité s'exprime également à travers la céramique et son passé faïencier reconnu. Elle regorge également de fermes pédagogiques, de jardins remarquables, de producteurs locaux, et d'hébergements atypiques.

La résidence-mission prendra appui sur les acteurs éducatifs, sociaux et culturels du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables, et jouent un rôle clé dans l'amplification des effets de la présence des artistes. On peut identifier (liste non exhaustive):

- 33 écoles et 2 collèges
- La maison familiale rurale
- Les maisons intercommunales pour tous à Desvres et Samer
- Les structures de petite-enfance
- [Un office de tourisme intercommunal](#) et l'office culturel de Desvres
- [Le musée de la céramique de Desvres](#) (équipement communal)
- [Le Village des Métiers d'Art de Desvres](#) à Longfossé (structure intercommunale)
- Les bibliothèques et médiathèques
- Le cinéma de Desvres
- Les écoles de musiques et salles de spectacles municipales
- [Le Centre Aquatique Naturéo](#) (équipement intercommunal)
- Les producteurs locaux, notamment les producteurs de fraises
- [La Maison du Cheval Boulonnais](#) (structure intercommunale)
- les jardins de l'Abbaye
- Les associations artistiques, sportives et culturelles

Toutes ces structures constituent autant de partenaires potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

De nombreux événements rythment par ailleurs l'année et contribuent à créer de la convivialité sur le territoire :

- Balade enchantée au mois de mai
- Randonnée nocturne au mois de juillet
- Les Régalades Nocturnes début août
- 5 à 6 sorties par an avec le Parc Naturel Régional

Plus d'informations sur le site de l'Office de Tourisme (<https://tourisme-desvressamer.fr/>) ainsi que sur celui de la CCDS (<https://www.cc-desvressamer.fr/>).

- une épicerie sociale et solidaire (<https://cc-paysdelumbres.fr/fr/actualites/cias-ouverture-de-lepicerie-trait-dunion>)
- d'un espace de vie social (<https://laboutiquesinguliere.org/>) → tiers-lieu situé à Lumbres qui propose de multiples activités (ateliers artistiques, espace textile avec métier à tisser, astro-modélisme, webradio, fablab) ainsi qu'un espace d'expo-vente d'œuvres d'artistes, une scène ouverte pour des événements.
- d'établissements scolaires (1 lycée professionnel, 2 collèges et 35 écoles)
- des espaces publics constituant des lieux privilégiés pour faire dialoguer création artistique et habitants → le château d'Acquembronne, situé à Lumbres, en est un exemple [château-d-acquembronne.fr](http://chateau-d-acquembronne.fr).

La mobilité est également au cœur des préoccupations, consciente des enjeux propres aux territoires ruraux, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres développe depuis plusieurs années une politique active en faveur de mobilités plus accessibles et durables. Le territoire propose aujourd'hui des dispositifs innovants favorisant les déplacements du quotidien : un réseau de stations de mobilité réparties sur plusieurs communes (location de vélos électriques et autopartage), le développement de liaisons douces (chemins piétons et cyclables), un service de transport solidaire (porté avec les habitants par l'association Familles rurales).

<https://cc-paysdelumbres.fr/fr/vivre-et-habiter/mobilites-durables/les-stations-de-mobilite>

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté de communes du Pays de Lumbres, nous vous invitons à consulter les liens suivants :

- site de la Communauté de communes → [Accueil | CC Pays de Lumbres](#)
- site de l'Office de tourisme → <https://pays-de-lumbres.com/>

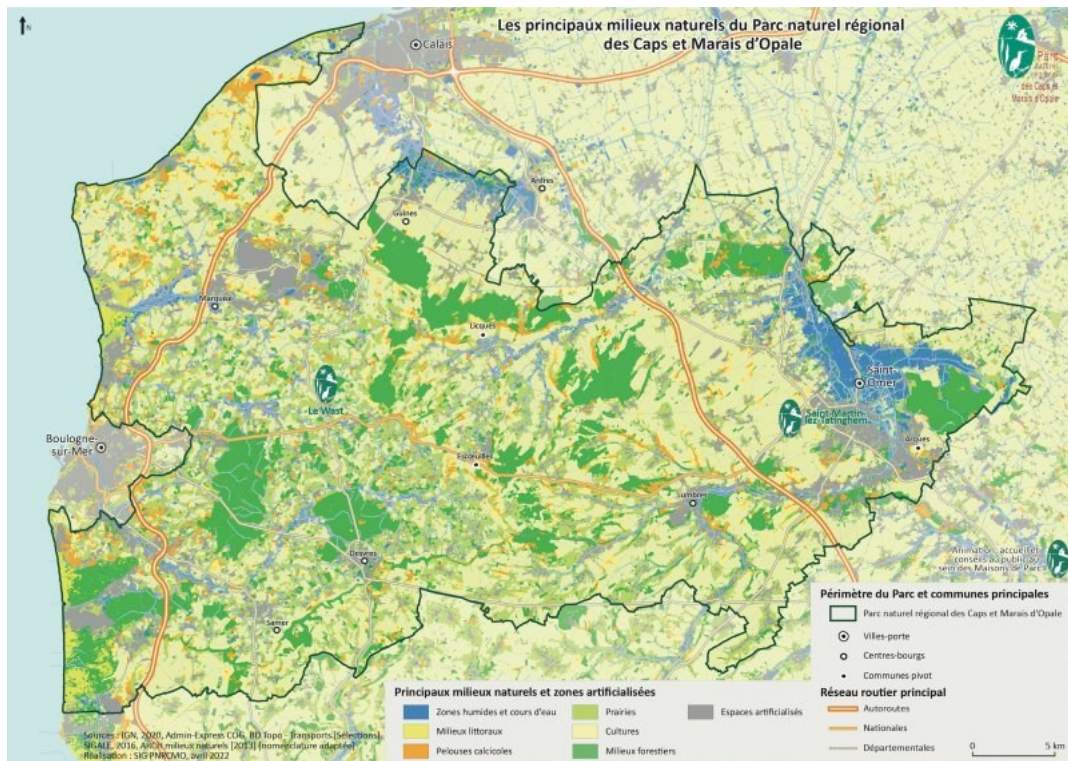
b) Les labellisations et partenaires locaux

Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

Un Parc naturel régional est un territoire reconnu au niveau national pour la richesse de ses patrimoines qu'ils soient naturels (la faune et la flore), paysagers, bâtis (l'architecture traditionnelle) ou culturels et humains (les traditions, les coutumes, les savoir-faire locaux...).

Parmi les 59 parcs naturels régionaux de France, le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale est celui qui est le plus au nord. Son territoire s'étend sur 154 communes et 4 communes associées et 10 intercommunalités. Il s'étend principalement sur le Pas-de-Calais avec quelques communes sur le département du Nord. Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale en quelques chiffres :

- 132 000 hectares
- 200 000 habitants
- 80 % de la biodiversité régionale



Le Parc naturel régional des Caps et Marais d’Opale, dans le cadre de ses dispositifs, a l’ambition de mettre en œuvre, au travers d’une stratégie partagée, une série d’actions permettant aux habitants une meilleure appréhension et compréhension de leur territoire afin de mieux le préserver.

Ses missions sont entre autres les suivantes : préserver la biodiversité, sauvegarder les paysages, protéger le marais Audomarois, le littoral, le bocage boulonnais, accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques agricoles, développer un tourisme durable...

Afin de faire plus ample connaissance avec le Parc naturel régional, nous vous invitons à consulter le lien suivant : [Accueil du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale | Parc Opale](#)

2) À propos du présent appel à candidatures

Il est important de bien prendre en compte le fait que la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu’il n’y a ni enjeu de production ni commande d’œuvre. Pour l’artiste, il s’agit plus particulièrement, de s’engager dans une démarche expérimentale d’action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l’anime ainsi que les processus de création qu’elle ou il met en œuvre. Cette mise en évidence s’appuie sur des formes d’interventions ou d’actions très variées se distinguant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et sont régis par un tout autre type de cahier des charges, aux finalités différentes.

a) Cadre de la résidence-mission

Il est donc recherché en vue de la résidence-mission qui va se déployer sur le territoire des Communauté de communes de Desvres-Samer et du Pays de Lumbres, un collectif d’artistes français ou étranger, de quelque domaine d’expression que ce soit, dont la recherche et la production,

inscrites dans le champ de la création contemporaine, sont traversées par les questions de liens social et de convivialité.

La convivialité et le lien social constituent des dimensions essentielles pour les territoires de Desvres-Samer et du Pays de Lumbres. Dans ce contexte rural, il est possible de se saisir de plusieurs axes pour aborder les dynamiques humaines et le maillage d'acteurs locaux qui les composent :

- la mobilité et, notamment la réflexion et la mise en place d'initiatives de mobilité accessible et durable,
- l'intergénérationnel et les jeunesses rurales,
- la création céramique, en lien avec les métiers d'art, qui permet d'explorer le rapport au sol, à la terre et aux matériaux, en écho aux paysages et aux ressources locales,
- la nourriture, les producteurs locaux et les savoir-faire agricoles.

La convivialité se manifeste alors comme un espace de partage, où récits, usages et imaginaires collectifs se rencontrent et se transforment.

Le collectif d'artistes candidat doit :

- Inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine.
- Avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité, de sa production.
- Comprendre les enjeux de la résidence-mission et être en pleine mesure de s'impliquer pendant toute sa durée.
- Être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.
- Être titulaire du permis de conduire et disposer d'un véhicule personnel pour ses déplacements sur le territoire de résidence.

Il est attendu que le collectif d'artistes formalise dans le dossier de candidature les articulations possibles ou projetées entre son univers artistique et les spécificités des territoires de la communauté de communes de Desvres-Samer et du Pays de Lumbres, rendant en cela, sa candidature unique et adaptée aussi bien au territoire, qu'à la population cible et aux enjeux spécifiques de la résidence-mission.

Le collectif d'artistes devra résider sur le territoire et se rendre disponible de manière exclusive pour la résidence-mission aux dates mentionnées ci-dessous selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord.

b) Calendrier de la résidence-mission

Il s'agit d'une résidence de trois mois, soit douze semaines de présence effective, à répartir sur la période du 02 novembre 2026 au 19 février 2027 inclus. Ces 12 semaines peuvent être consécutives ou se répartir selon d'autres modalités selon un calendrier prévisionnel que le collectif d'artistes fournira à sa candidature selon ses disponibilités. Le collectif d'artistes veillera néanmoins à ce que sa présence soit condensée. Le calendrier définitif sera défini conjointement entre le collectif d'artistes et les partenaires de ce programme.

La résidence s'organise de la manière suivante :

- **Découverte/immersion en amont de la résidence-mission :**

Une phase de découverte d'une semaine est organisée en amont du démarrage de la résidence afin que le collectif d'artistes retenu puisse se familiariser avec les territoires d'action, et qu'il puisse affiner sa compréhension du cahier des charges de la résidence-mission. Le collectif d'artistes sera invité, à cette occasion, à participer à une ou plusieurs rencontres de prise de contacts avec les équipes enseignantes et professionnelles de la jeunesse : de l'animation, l'éducation, la médiation, la culture, l'action sociale, la santé, la justice ou d'autres collectivités, etc.

Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laissent une part importante à l'échange et facilitent énormément la constitution d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

- **Déploiement de la résidence-mission :**

Au cours de cette seconde phase d'une durée de 11 semaines, le collectif d'artistes rencontre un grand nombre de partenaires potentiels dont les équipes enseignantes et/ou professionnelles de l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire.

À cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter au collectif d'artistes accueilli en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui, dans la démarche et l'œuvre du collectif d'artistes, leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, et jeunes dont elles ont la responsabilité.

Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, à priori, éphémères mais délibérément artistiques en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

Il est par ailleurs envisagé, sans que cela ne constitue une finalité, un ou plusieurs temps fort(s) collectif(s) de restitution, des moments de convivialité et de partage et dont la possibilité et la forme seront réfléchies collectivement avec le collectif d'artistes et les partenaires.

Chaque résidence-mission permet d'accompagner sous des formes très variées, douze structures différentes accueillant du public, reposant par ailleurs sur la mobilisation pour chacune, d'une équipe et non d'une seule interlocutrice.

c) Conditions financières et modalités contractuelles

- **Montant de l'allocation**

La contribution de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France permet la rétribution du collectif d'artistes.

L'enveloppe financière dédiée à la rétribution du collectif d'artistes se monte à 24 000 € HT, net de taxes ou coût total employeur selon le régime du collectif d'artistes pour l'intégralité de la résidence, de la phase d'immersion au bilan. Cela comprend la rémunération sous toutes ses formes : contrat de prestation, contrat de travail, notes d'auteur/d'autrice. L'ensemble des charges, frais d'administration, cotisations, TVA, taxes fiscales ainsi que les droits d'auteur/d'autrice – si l'artiste est concerné – sont intégrés dans l'enveloppe financière des 24 000 €.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, soit :

- les rencontres et échanges (téléphone, mails) avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques

»

- la diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs productions de l'artiste ; il peut s'agir tout aussi bien de diffusion en salle de classe, dans une cours d'école, dans un lieu de loisirs ou dans l'espace public.

- **Modalités contractuelles**

Dans le cas d'un contrat de travail, c'est le régime général qui sera retenu. Le collectif d'artistes est embauché en CDD, régime en vigueur pour les actions de médiation et d'action culturelle. Dans le cas de l'embauche du collectif d'artistes, le montant de l'allocation s'entend en coût total employeur. La contractualisation peut aussi se faire sous forme de facturation, ou [de notes d'auteur/ autrice dans le cadre de revenus accessoires](#).

- **Allocation de diffusion**

Une enveloppe de 3000€ (HT ou net de taxes) selon le régime fiscal du collectif d'artistes est attribuée en sus de l'allocation de résidence.

Il s'agit ici de diffusion de présentation ou représentations d'œuvres ouvertes à un large public. Ce type de diffusion n'est pas garanti au collectif d'artistes et sera étudié avec l'association Pollen.

Sur cette enveloppe, les modalités financières et contractuelles sont modulées :

- Pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, si la diffusion est bien conforme aux descriptif et règles en vigueur pour ce régime, elle peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30% de la mission, et donc le cas échéant, de la rémunération totale.
- Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF du Limousin si elle est bien conforme aux descriptif et [règles en vigueur](#) pour ce statut.

d) Participation financière des frais annexes

- **Participation aux frais de déplacements**

Sur la durée de la résidence, Pollen participe aux frais de déplacements sur le territoire sur la base d'un forfait qui ne pourra excéder 3000 €.

Une prise en charge de deux aller-retours est également prévue pour participer aux frais du collectif d'artistes entre son lieu de domicile jusqu'au territoire de résidence (la participation s'entend sur la base de deux allers-retours dans le cadre de la période de découverte et dans le cadre de la période de résidence)

En revanche, les autres éventuels trajets du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge du collectif d'artistes.

- **Participation aux frais d'hébergement**

Pendant la durée de la mission, le collectif d'artistes devant obligatoirement résider sur la communauté de communes, Pollen participe aux frais d'hébergement sur la base d'un forfait qui ne pourra excéder 80 € / jour.

- **Petit matériel**

Une enveloppe de 1000€ (HT ou net de taxes le cas échéant) est prévue pour le petit matériel nécessaire pendant la résidence. Hors d'une embauche directe par Pollen, le montant est plafonné est pourra être remboursé sur facture et sur présentation des justificatifs correspondants.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de Pollen et du collectif d'artistes sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

e) Accompagnement

L'association Pollen, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, est l'opératrice de l'action.

À ce titre, Pollen :

- accompagne le collectif d'artistes dans la découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- organise la mise en place de la résidence avec les partenaires de l'Éducation Nationale et les équipes du secteur de la jeunesse ;
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'Éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- facilite, avec le concours actif des partenaires locaux (responsables du monde associatif, équipes du secteur de la jeunesse, etc.), les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble des publics cibles ;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget...).

f) Transition écologique

Dans une démarche de transition globale, il est essentiel que les acteurs et actrices du secteur culturel, au même titre que celles et ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, questionnent leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Cet appel à candidatures invite ainsi les artistes à intégrer pleinement cet enjeu dans leur démarche, dans ses dimensions sociale, sociétale et environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

g) Acte de la candidature

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- 1) Une note d'intention (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire. Cette lettre évoque les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques. ;
- 2) Un *curriculum vitae* ;
- 3) Un dossier artistique (15 pages maximum) présentant un ensemble de productions représentatives et éventuellement, des exemples d'actions d'éducation artistique et culturelle réalisées précédemment
- 4) Le calendrier de présence ;
- 5) La fiche récapitulative en annexe dûment renseignée.

Le dossier de candidature est à envoyer en un seul et même document PDF.

L'envoi se fait à l'adresse suivante : axepollen@gmail.com & projets.pollen@gmail.com

Objet : Résidence-mission 2026 - CC Desvres-Samer - Pays de Lumbres / nom de l'artiste

La date limite d'envoi est fixée au 22 mai 2026 - 12h.

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires. Des entretiens avec les collectifs d'artistes présélectionnés seront organisés mi-juin. Le nom du collectif d'artistes lauréat sera annoncé fin-juin.

Il est précisé que si le collectif d'artistes peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même collectif d'artistes, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

Anne-Sophie Mellin - Directrice de Pollen

axepollen@gmail.com

03 20 47 81 72

FICHE SYNTHÉTIQUE DE CANDIDATURE (1 page maximum)

Nom, prénom :

Adresse :

Contact tél. et mail :

Discipline(s) artistique(s) :

Période(s) de disponibilité pour la résidence :

1. Description synthétique de la démarche artistique :
2. Quelles motivations guident votre engagement en faveur d'une résidence-mission à des fins d'EAC ?
3. Pourquoi choisir de déposer une candidature pour une résidence-mission sur les territoires des communautés de communes Desvres Samer et Pays de Lumbres? avec pour thématique les questions de lien social et de convivialité ?
4. Comment envisagez-vous d'aborder les professionnels et les publics ciblés dans le cadre de la résidence ?
5. Citer un exemple de geste artistique que vous pourriez déployez dans ce cadre :